

DELIBERATION N°2019-04/CCOG-SENV
Relative au projet d'acquisition de Camions
de Collecte des Ordures Ménagères

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi premier mars, à quinze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents.....	18
Absents	13
Procurations.....	00
Votants	18

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 19 février 2019.

Publiée le : 1 8 MARS 2019

PRÉSENTS :

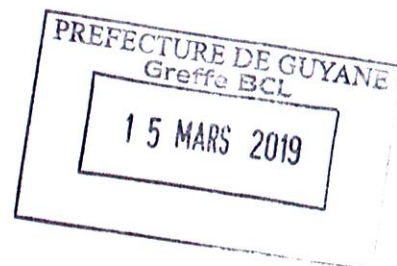
Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **M. SELIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

M. DOLIANKI Paul, 3^{ème} Vice-Président - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. BRIEU Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur DEIE Jules, 5^{ème} Vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

DELIBERATION N°2019-04/CCOG-SENV
Relative au projet d'acquisition de Camions
de Collecte des Ordures Ménagères

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;
Considérant les défaillances de la Société G2C, attributaire du Marché de Collecte des Ordures Ménagères, 2016-18-AO-ENV, sur les obligations de mettre à dispositions des camions neufs,
Considérant les défaillances de la Société G2C, attributaire du Marché de Collecte des Ordures Ménagères, 2016-18-AO-ENV, sur les obligations respecter les programmes de collecte et de les réaliser aux jours et heures prévues dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes au cahier des charges,

La Présidente explique et propose :

Devant les incertitudes constatées sur la pérennité et la continuité de collecte des Ordures Ménagères sur les communes de Mana, Awala-Yalimapo, Apatou et Saint Laurent du Maroni, marché de collecte confié à la Société G2C, la CCOG se propose d'acquérir des camions de collecte afin de pallier toute absence de service.

Cette démarche se décomposerait en deux phases :

- Achat de deux camions d'occasion, de fabrication récente et révisés qui seraient disponibles auprès du fournisseur de BOM SEMAT et qui pourraient être acheminés vers St Laurent sous un délai de 3 mois maximum. Ces camions seraient ensuite soit revendus, soit conservés,
- En parallèle, acquisition auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Acheteurs Publics) de 4 camions neufs qui, compte tenu des délais administratifs et de fabrication ne pourraient être présents en Guyane que fin 2019, début 2020.

Il est donc proposé de valider le principe, de donner pouvoir à Madame la Présidente pour mener les négociations et l'autoriser à lancer les consultations.

Elle invite l'assemblée à bien vouloir délibérer :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

- **APPROUVE** la proposition d'acquisition de camions de collecte des Ordures Ménagères ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mener les négociations ainsi que de lancer les consultations.

VOTE => Pour = 18 Contre = 0 Abstention = 0

Fait à Mana, le 1^{er} mars 2019
Pour extrait conforme.



Pour la Présidente empêchée,
Le 1^{er} Vice-Président

Jean-Paul FERREIRA

